

Delivrance de documents confidentiels

Par danielle, le 28/01/2009 à 23:40

aynat été contactée par une personne désireuse d'intervenir dans ma société, soit en tant que Directeur, ou Associé, mais sans encore de projets bien définis, souhaite pour prendre sa décision que je lui communique un certainsnombres de documents de ma société bilan, référence clients, et bien d'autres ; cela ne me semble pas sérieux puis je avoir un avis juridique

Par Marion2, le 29/01/2009 à 09:44

[fluo]Pas de bonjour ???[/fluo]

Par Visiteur, le 29/01/2009 à 10:16

[fluo]ni de merci ?????[/fluo]

Par danielle, le 29/01/2009 à 11:26

bonjour et merci de vos réponses vous avez grandement raison et veuillez accepter mes excuses étant trés absorbés par mes pensées j'en ai oublié l'essentiel, c'est bien de me le faire remarquer, je pense que je n'oublierai plus bien cordialement d

Par Visiteur, le 29/01/2009 à 14:06

bizarre votre question ? vous êtes gérante ? et cette personne veut intervenir dans quel domaine ?

j'avoue que je comprends pas grand chose !!!!!!!!

Par gloran, le 02/02/2009 à 01:18

Bonjour,

Attention, nous ne vivons pas dans un monde de bisounours, et les concurrents, étrangers notamment, ainsi que les services gouvernementaux d'autres pays sont très forts dans l'intelligence économique, notamment en France, réputé pour être un pays "facile" : on a la réputation de donner sur un plateau les renseignements, brevets etc. En effet en France le niveau de sensibilisation à la sécurité et l'intelligence économique est proche de zéro quand dans d'autre pays les bambins apprennent ça à la maternelle (allez, au hasard, je pense à un grand pays qui vient d'élire son nouveau président de l'autre côté de l'Atlantique, au pays le plus peuplé de la planète, et je termine avec un pays du moyen-orient non arabe qui a déclenché une offensive en janvier...).

Dans votre cas, vous êtes face à une tentative d'[fluo]élicitation par ingénierie sociale[/fluo] (social engineering). Dit autrement : on y va au culot, on se fait passer pour X ou Y, plus c'est gros plus ça passe, et on récupère ainsi un tas d'infos confidentielles.

Vous seriez étonnée : des études montrent que lorsque l'on demande - avec un peu de bagou - ses mots de passe à une personne, 70% des gens le donne ... et même, 10% disent de ne le répéter à personne !

Je vous invite donc à procéder ainsi :

- ==> ne pas / plus donner suite aux demandes de ces personnes ;
- ==> contacter, s'il existe, le responsable sécurité de votre entreprise, et lui rapporter l'affaire ;
- ==> [fluo]contacter d'urgence la DCRI[/fluo], la Direction Centrale du Renseignement Intérieur, issue de la fusion entre l'ex-DST et l'ex-RG. : ce sont des professionnels qui sont là pour aider (et non des barbouzes comme trop de français inconscients pensent). Faites-le surtout si vous avez déjà commis des maladresses, croyez moi il vaut mieux ne pas garder ça pour vous car ça sera plus grave alors ensuite.

Conseil : contactez vous-même la DCRI , même si votre responsable sécurité dit qu'il va le faire.